

LE MARCHÉ DE GROS DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Le marché de gros de l'agglomération caennaise (MGAC), installé à Soliers depuis 2020, au sud de l'agglomération, accueille des grossistes spécialisés en fruits et légumes et quelques producteurs sur le carreau de vente, ainsi qu'un outil de dégroupage collectif.



Les marchés de gros, des intermédiaires indispensables au système alimentaire

Financés par la puissance publique, les marchés de gros maillent tout le territoire français.

Ils ont pour rôle :

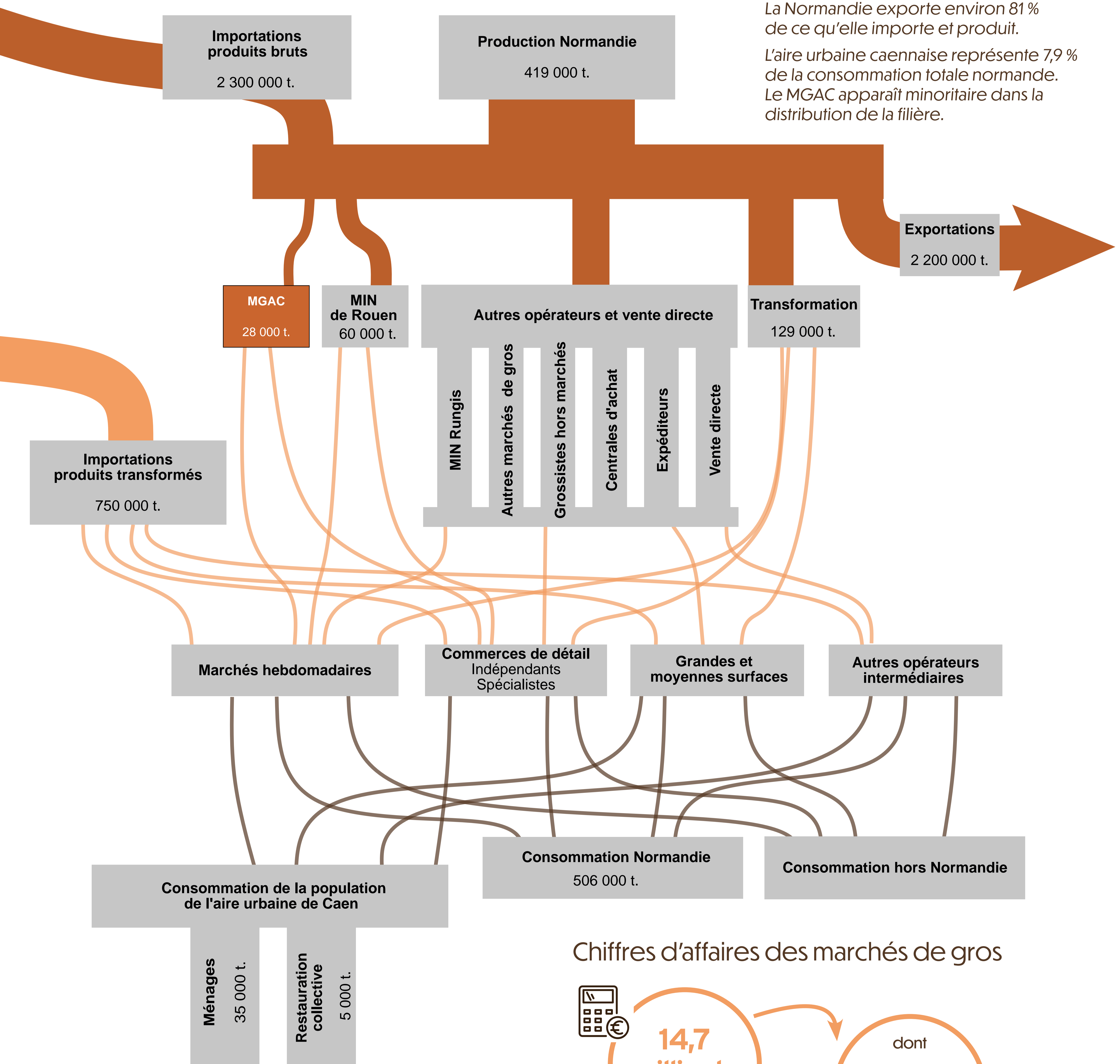
- ▶ de collecter la production locale,
- ▶ de la revendre localement
- ▶ ou de l'exporter,
- ▶ d'importer les produits qui manquent à l'équilibre de notre système alimentaire.

Le MIN (marché d'intérêt national) de Rungis est le plus grand marché de gros en France en volumes.



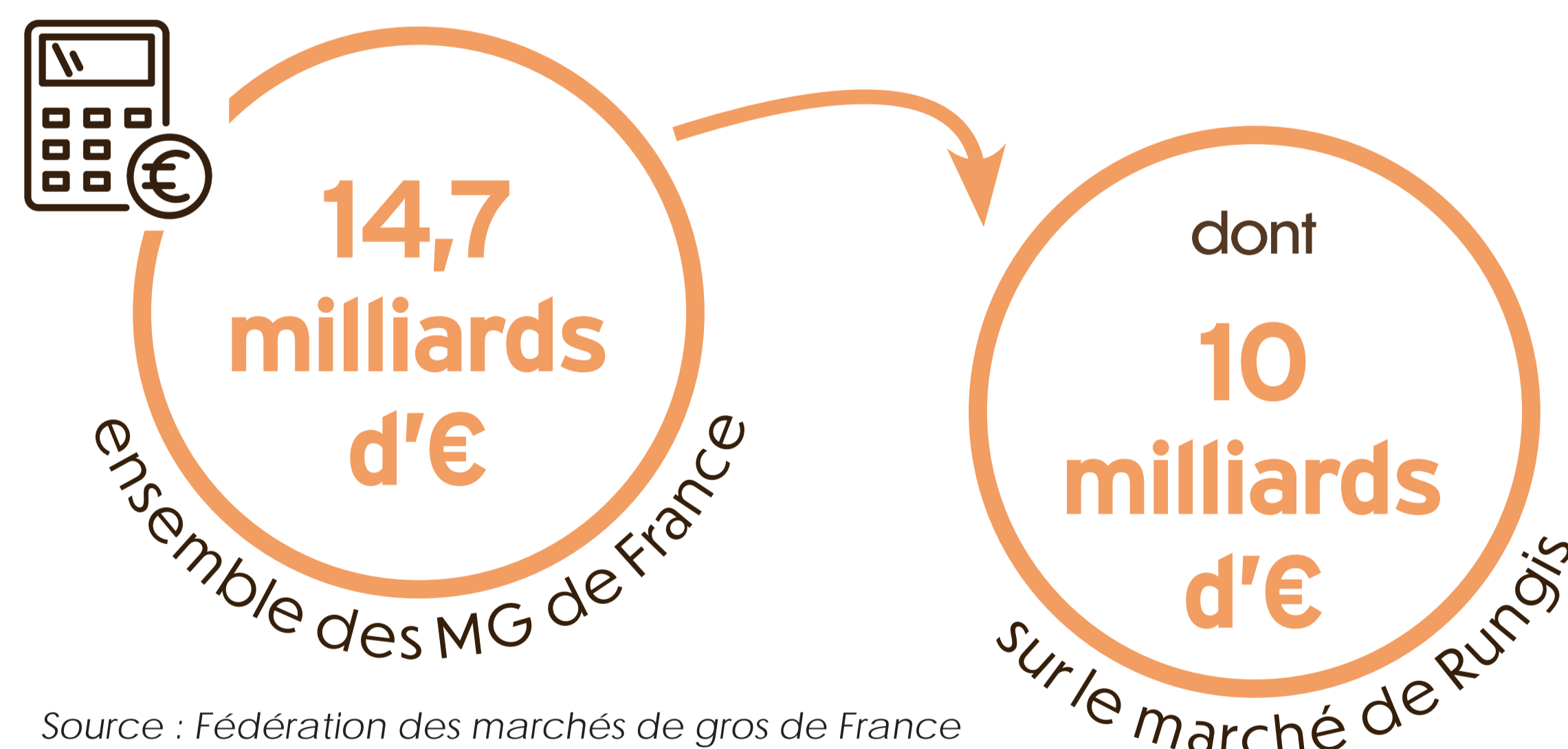
Le marché de gros de l'agglomération caennaise (MGAC) - Photo : R. Noël, Caen Normandie Métropole

Zoom sur la filière fruits et légumes en Normandie



Source : modélisation BASIC, 2019 sur la base de SITRAM, SAA, PRODCOM, INCA, MAA, INSEE (in Alliot C., Brillon C. et al, 2023) ; Marie M., Guillemin P., et al., 2017 ; Esnault M., 2020.

Chiffres d'affaires des marchés de gros



Source : Fédération des marchés de gros de France

ENJEUX



Les principaux fournisseurs du MGAC sont les MIN de Rungis et de Perpignan par lesquels transitent les productions de la Méditerranée, liens commerciaux qui persistent depuis les années 1970.



Ancien site du marché de gros de l'agglomération caennaise (MGAC) - Photo : Aucame



LA FILIÈRE BANANE DU MGAC

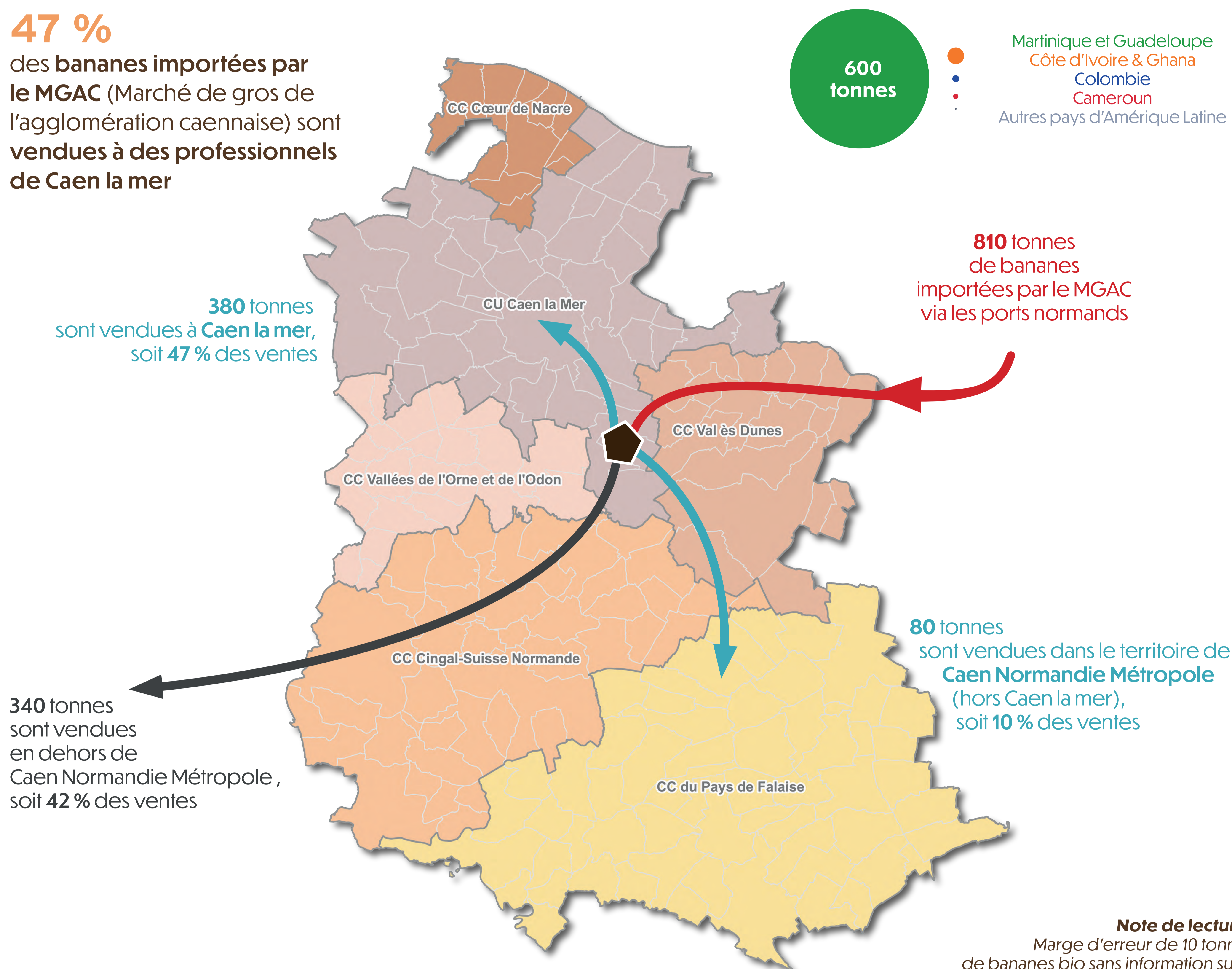
L'une des filières historiques du marché de gros est celle de l'importation de bananes, l'un des fruits les plus achetés au marché après les pommes. Importées depuis l'Amérique latine, les Antilles ou l'Afrique, les bananes arrivent au marché toute l'année et assurent une partie non négligeable de l'approvisionnement en fruits. Les bananes consommées dans le nord de la France proviennent majoritairement des Antilles, en lien avec l'histoire coloniale et l'organisation du trafic maritime et de la logistique terrestre, tandis que dans le sud du pays, on mange plutôt des bananes d'Afrique de l'Ouest.



La vente de bananes à dessert aux professionnels de Caen la mer

47 %

des bananes importées par le MGAC (Marché de gros de l'agglomération caennaise) sont vendues à des professionnels de Caen la mer



Sources : données grossistes MGAC 2018-2024, enquête INCA3. Traitement, réalisation : M. Esnault, UMR ESO. Carte : Aucame.

Top 3 des professionnels qui achètent les bananes du MGAC



Bananes des Antilles mûres pour la vente - Allées du marché de gros, décembre 2024

Les fruits tropicaux du MGAC



La filière fruits tropicaux représente environ 12 % du chiffre d'affaires des opérateurs du marché. Les bananes à dessert représentent le fruit le plus vendu en volume, tandis que les avocats sont les fruits les plus rentables et proviennent majoritairement du Pérou ou d'Espagne.

FILIÈRE	VOLUME ANNUEL VENDU PAR LES OPÉRATEURS DU MGAC	PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LA FILIÈRE FRUITS TROPICAUX
Banane	810 tonnes	34 %
Avocat	320 tonnes	46 %
Ananas	112 tonnes	9 %

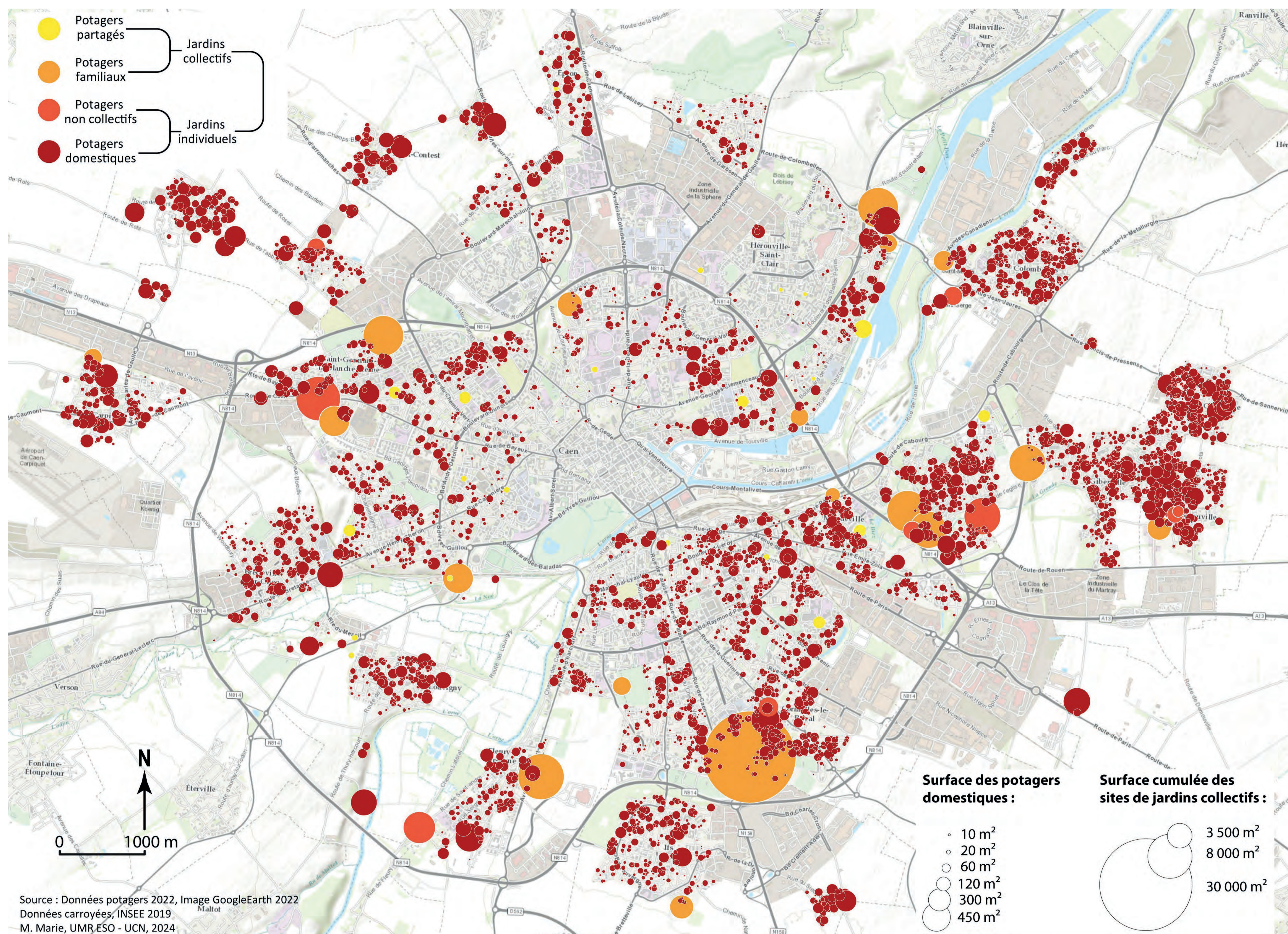


LES POTAGERS ET L'AUTOPRODUCTION DOMESTIQUE

Dans l'agglomération caennaise, l'autoproduction domestique de légumes concerne des surfaces importantes qui s'inscrivent fortement dans l'espace urbain. Même si les jardins collectifs sont ceux qui sont souvent les plus médiatisés (jardins familiaux ou partagés), les potagers domestiques (ceux que l'on trouve dans les jardins des maisons individuelles) sont les plus nombreux. En 2022, on en recensait plus de 4 000 dans l'agglomération.



Les surfaces potagères dans l'agglomération de Caen en 2022



Un potager domestique dans le quartier de Venoix à Caen en juillet 2025 - © Maxime Marie



Si la pratique de l'autoproduction domestique est assez stable au cours des 15 dernières années (environ 15 % des ménages cultivent un potager), les surfaces potagères de l'agglomération caennaise ont connu une diminution rapide sur cette même période. Les surfaces des potagers domestiques sont passées de 23,2 ha en 2013 à 14,5 ha en 2022. Les jardins familiaux présentent quant à eux une diminution plus modérée (passant de 11,8 à 10,3 ha entre 2013 et 2022). Le nombre de jardins partagés a lui fortement augmenté (passant de 9 à 26 sites) même s'ils ne représentent qu'une très petite surface (0,5 ha en 2022).

Une contribution non négligeable au système alimentaire local



Des rendements variables en fonction du type de jardin :

- ▶ 1 kg par m² dans les jardins familiaux
- ▶ près de 2 kg par m² dans les jardins domestiques

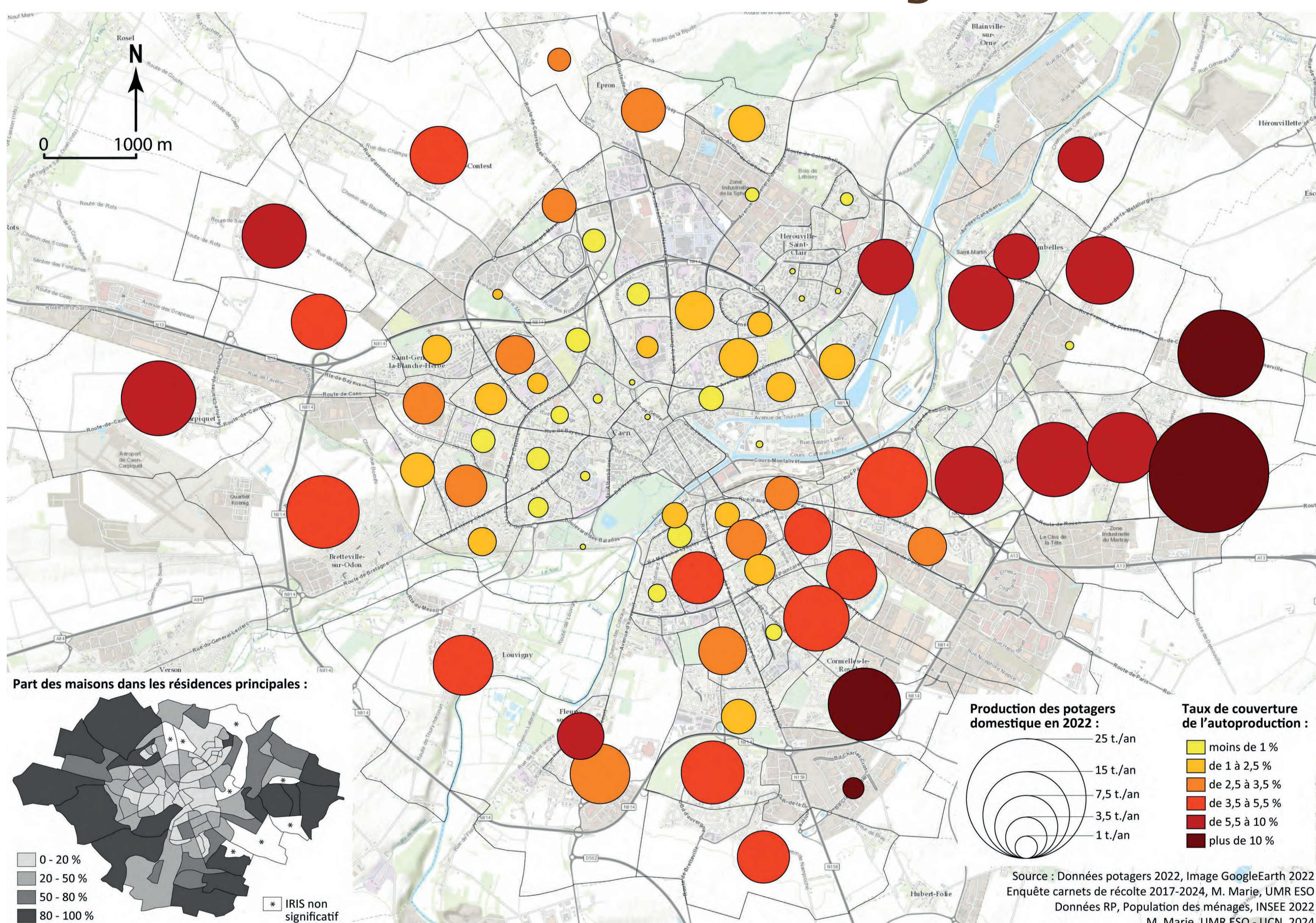
Une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de jardiniers de l'agglomération caennaise a été mise en place afin d'obtenir des informations sur leurs récoltes de légumes. Le dispositif d'enquête repose sur la distribution de « carnets de récolte » auprès de jardiniers volontaires dans l'agglomération de Caen entre 2017 et 2022. Parmi les 105 carnets « exploitables » récupérés, 63 concernent des jardins domestiques et 42 des jardins familiaux. Le croisement de ces données de rendement avec les surfaces recensées permet d'estimer le volume global de l'autoproduction potagère dans l'agglomération en 2022.

Carnet de récolte

Date	Type de fruit / légume	Poids
30/06	courcoubes	2kg450
2/07	courcoubes	1kg100
4/07	courcoubes	3kg100
4/07	laitues	
6/07	courcoubes	2kg200
10/07	courcoubes	2kg400
10/07	concombre	200g
12/07	tomate	1kg450
12/07	courcoubes	2kg350
14/07	courcoubes	1kg450
16/07	tomate	2kg200
16/07	tomate	2kg200
17/07	courcoubes	2kg100
18/07	tomate	1kg350
22/07	courcoubes	1kg800
22/07	tomate	800g
22/07	tomate	300g
24/07	courcoubes	1kg100
25/07	tomate	1kg310
25/07	tomate	250g
25/07	courcoubes	350g
28/07	tomate	1kg250
28/07	courcoubes	1kg500
30/07	tomate	1kg125

Source : Enquêtes de terrain, 2017-2024
M. Marie, UMR ESO - Université de Caen Normandie

Part de l'autoproduction des potagers domestiques dans la consommation des ménages en 2022



Estimation de la production domestique en volume et en valeur

	Surface potagère (en m ²)	Rendement		Production potagère	
		en kg/m ²	en €/m ²	en t./an	en k€/an
Potagers domestiques	143 836	1,9	9,7	273,1	1 394,9
Lotissements de jardins*	116 137	1,0	4,2	116,1	592,3
Autoproduction potagère (potagers domestiques + familiaux)				389,2	1987,2
Consommation de légumes de l'ensemble de la population				9 007	35 277
Part de l'autoproduction potagère				4,3%	5,6%

* Regroupement de jardins



DES SELFODS POUR ÉVALUER LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

La population étudiante décohabitante vit en majorité sous le seuil de pauvreté. L'alimentation est une variable d'ajustement dans les budgets étudiants, ce qui se traduit dans les assiettes. Pour documenter ce phénomène, en 2025 et 2026, plusieurs promotions d'étudiant(e)s de géographie de l'Université de Caen Normandie ont participé à un atelier d'autoportraits alimentaires « Selfods » de manière anonyme.



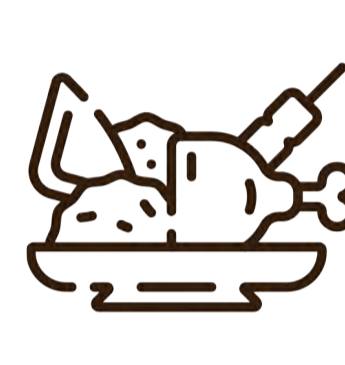
Des autoportraits alimentaires pour illustrer la condition étudiante



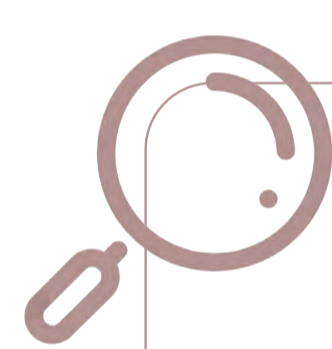
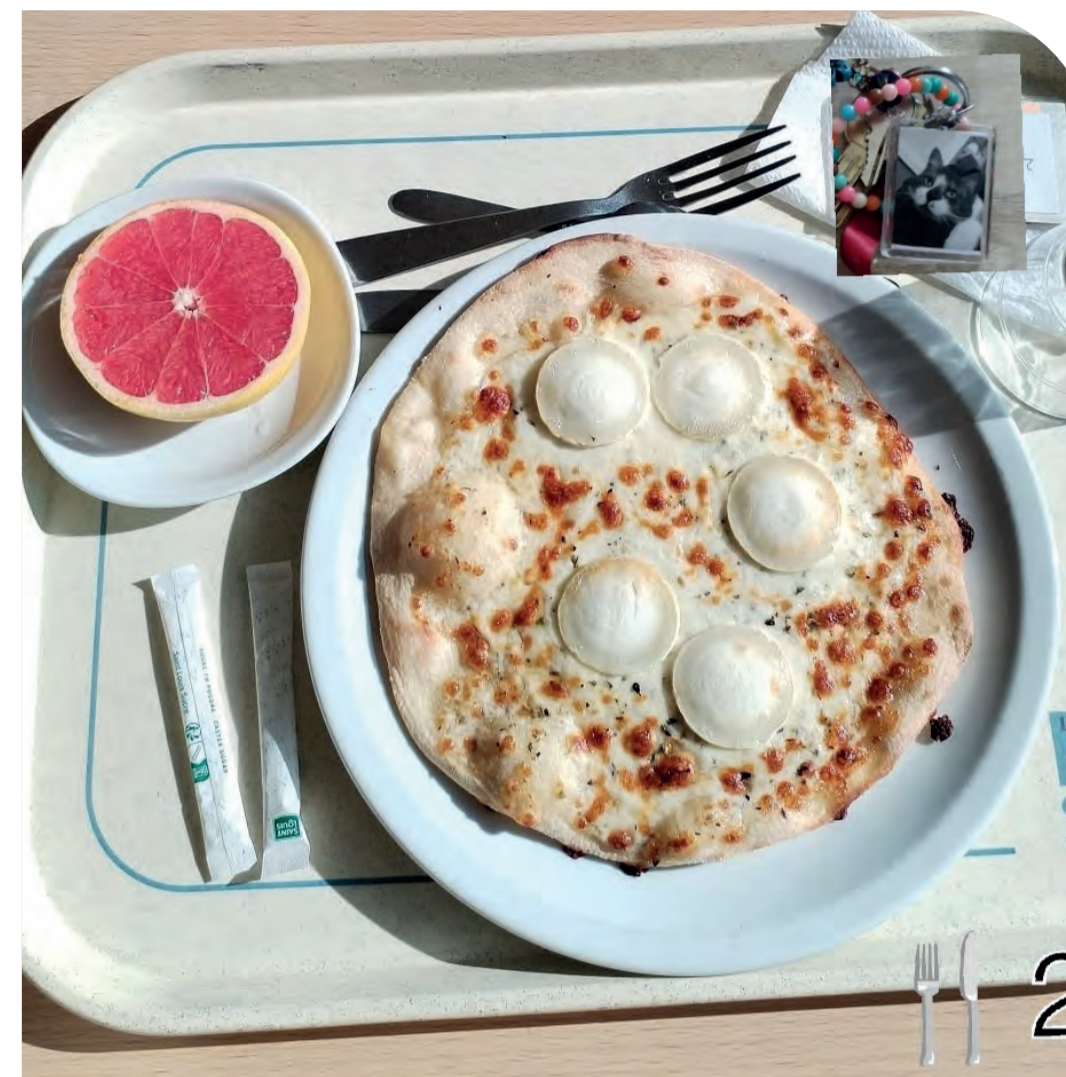
Seul-e ou en couple, des repas parfois légers



Les étudiant(e)s jugent que leurs pairs féminins cuisinent plus équilibré que leurs pairs masculins

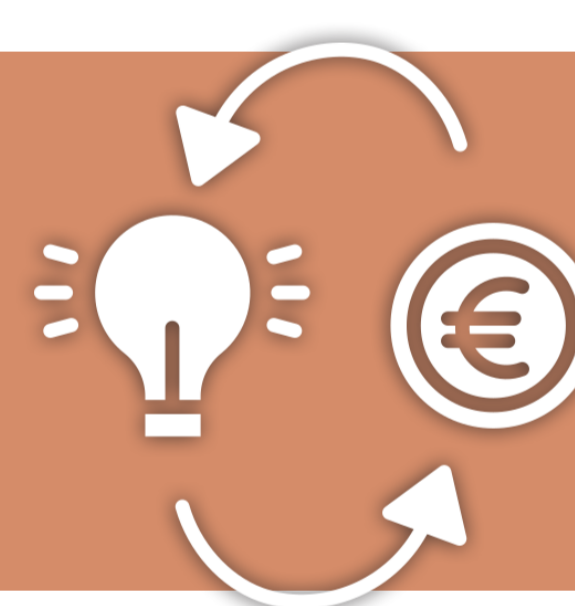


À plusieurs, entre amis, des festins partagés

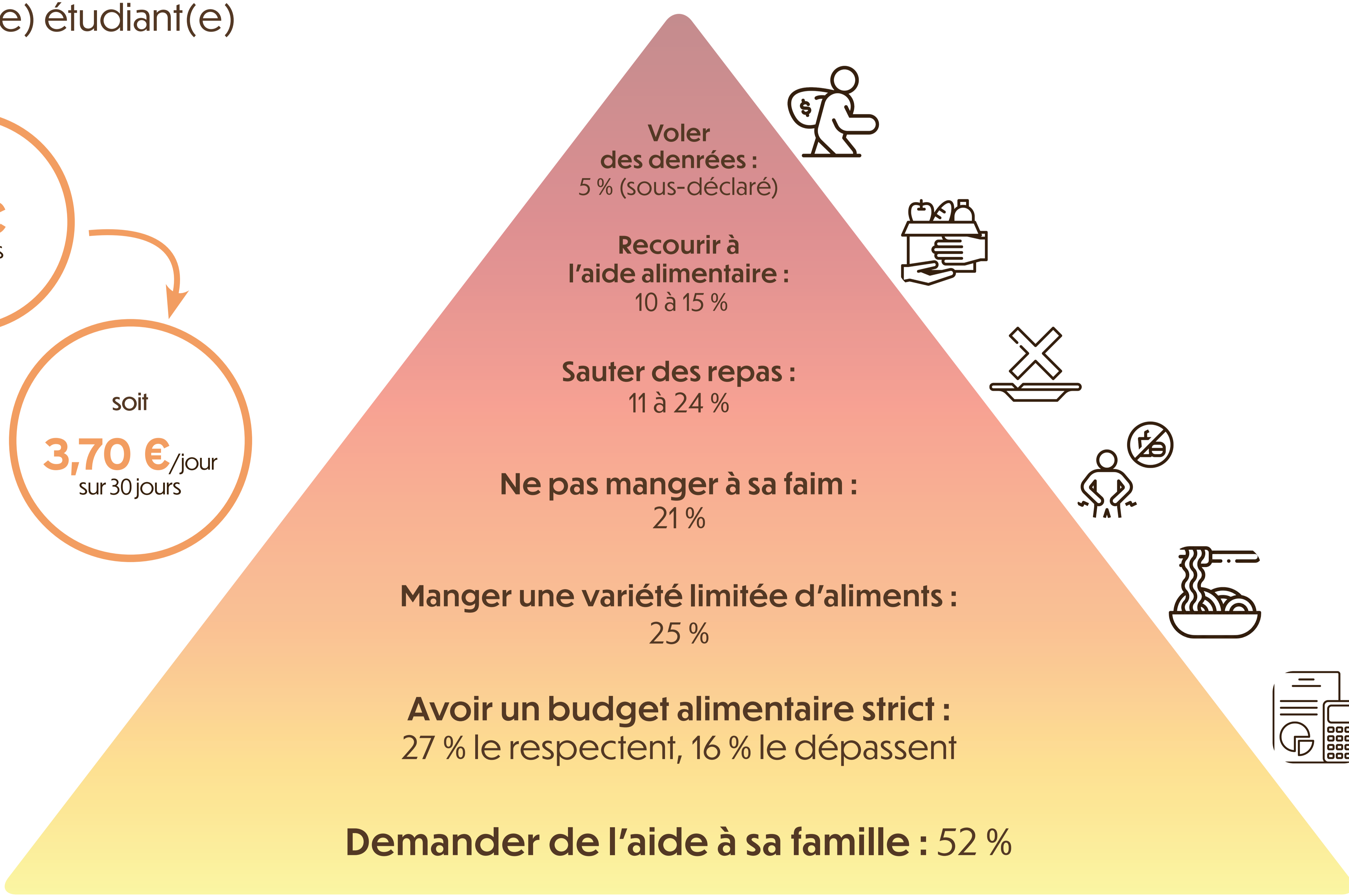


Pendant une semaine, les étudiant(e)s devaient prendre leurs repas en photo, en indiquant le nombre de convives par un nombre de fourchettes correspondant, et en remplissant un carnet avec la description du repas, la composition du foyer et l'équipement disponible pour cuisiner. À la fin de cet atelier, les photos ont été imprimées et analysées collectivement par les étudiant(e)s participant(e)s.

Des stratégies variées pour faire face à la précarité



Budget alimentaire moyen d'un(e) étudiant(e)

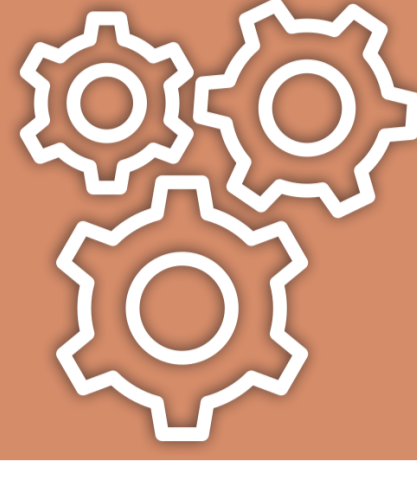


Source : Enquêtes POF 2021-2022 ; 2023-2024



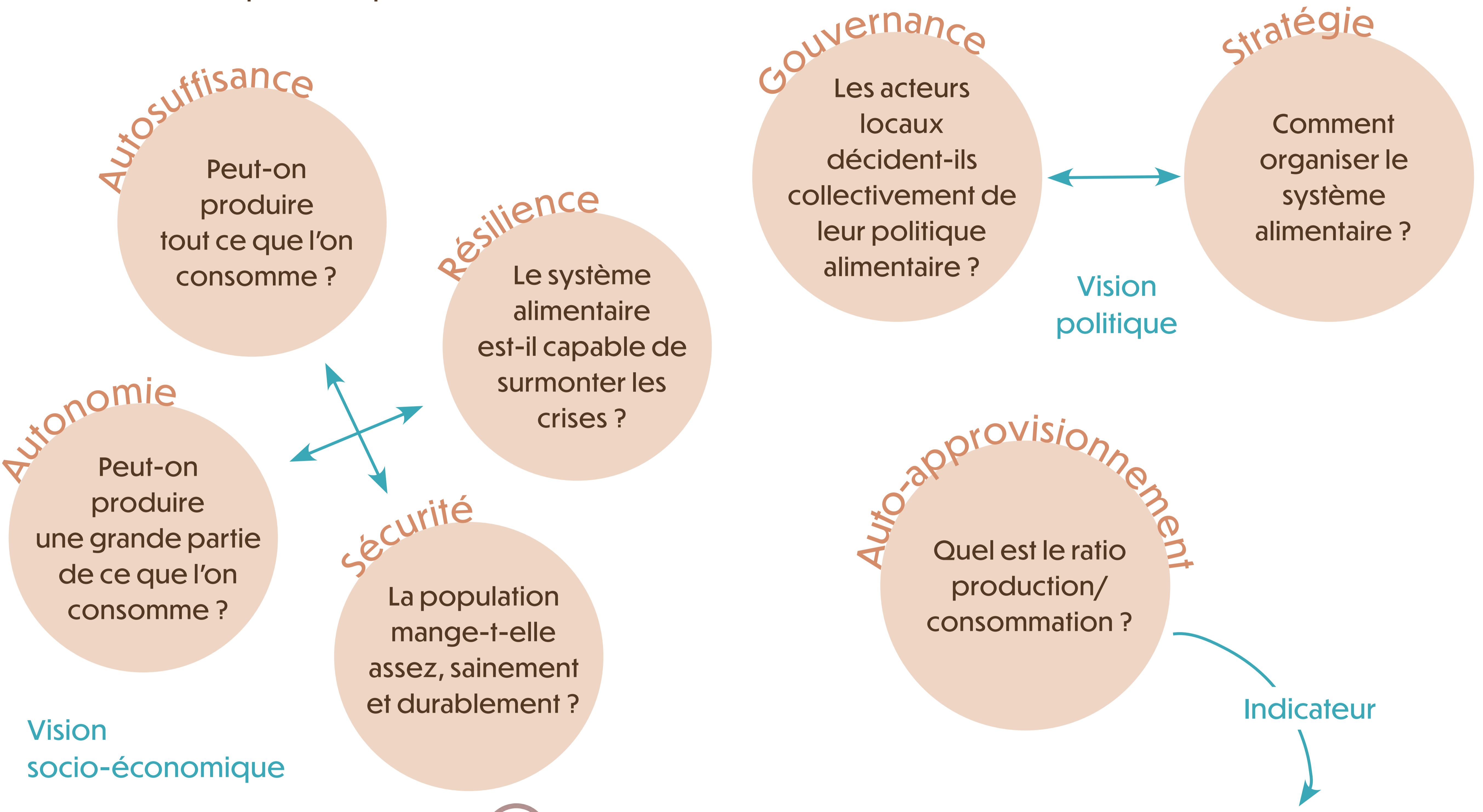
LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, NOUVEL OBJECTIF NATIONAL : ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

La souveraineté alimentaire est le concept central de la *loi d'orientation agricole pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture* du 24 mars 2025. Elle est vue comme une capacité de production, transformation, distribution et exportation et estime ainsi participer à la qualité de l'alimentation des Français tout en contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.



Historiquement, plusieurs visions coexistent

Les divers concepts en questions

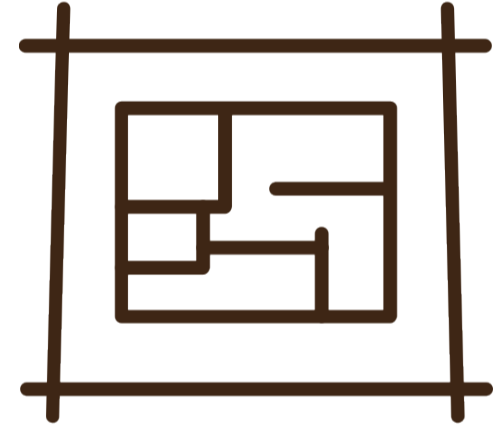


Les limites du taux d'auto-approvisionnement (TAA)

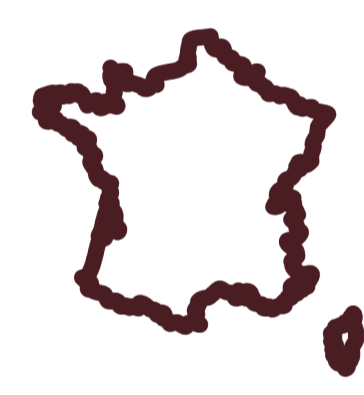
La France produit plus de calories qu'elle n'en consomme et dépasse globalement le taux de 100 % d'auto-approvisionnement (TAA). Mais cette moyenne masque de fortes dépendances pour les fruits, les légumes, les protéines végétales et les produits de la pêche. Un TAA élevé traduit une capacité productive, et non une consommation locale effective des produits, surtout si la capacité de transformation est absente. De plus, ces calculs ne concernent que la population résidente, alors que la demande alimentaire peut aussi venir de travailleurs ou de touristes. Ce taux n'inclut pas non plus les importations de moyens de production (engrais, soja...). Il reste que c'est actuellement le seul indicateur qui permette d'évaluer l'autonomie.



Tracteur dans la plaine de Caen - Photo Aucame



Quelle surface agricole utile (SAU) par habitant ?



France :
0,43 ha
par habitant



Normandie :
0,58 ha
par habitant

Taux d'auto-approvisionnement alimentaire estimé de la Normandie (2024)

Filière	Taux national (FranceAgriMer)	Estimation Normandie	Niveau	Commentaire
Blé tendre	193 %	250-500 %	****	Région exportatrice au niveau international grâce à ses ports.
Orge	227 %	200-250 %	****	Forte production, peu consommée localement
Maïs grain	149 %	120-150 %	***	Excédentaire mais moins que le blé
Pommes de terre	120 %	80-200 %	**	Production correcte mais pas dominante, variable selon les années
Légumes frais	86 %	20-40 %	*	Très forte dépendance aux importations
Fruits tempérés	80 %	30-50 %	*	Beaucoup de pommes mais déficit global
Fruits tropicaux	16 %	0 %		Dépendance totale
Lait	112 %	300-600 %	****	Première région laitière de France
Fromages	115 %	200-300 %	****	Très forte capacité de transformation
Viande bovine	92 %	150-200 %	****	Région excédentaire, notamment par son troupeau laitier
Porc	102 %	80-90 %	**	Production présente mais insuffisante
Volaille	75 %	40-60 %	*	Région très déficitaire
Œufs	111 %	80-120 %	***	Dépend des zones, globalement proche de l'équilibre depuis peu
Poissons	25 %	20-30 %	*	Façade maritime mais dépendance nationale forte
Coquillages	69 %	50-70 %	**	Conchyliculture dynamique mais dépendance structurelle globale
Protéines végétales (pois, féverole)	113-137 %	80-100 %	***	Production correcte mais insuffisante pour couvrir les besoins de l'élevage
Soja	54 %	1 %	*	Les troupeaux sont nourris par des protéines importées

La Normandie se révèle comme une région très céréalière qui s'éloigne de l'image des prairies sous les pommiers.

La Normandie dispose de tous les atouts pédo-climatiques pour produire les fruits et légumes nécessaires à la consommation locale, mais elle en est très loin.

L'industrie laitière est spécialisée dans les yaourts et la crème destinée aux marchés national et international

L'auto-approvisionnement très élevé en produits animaux cache en réalité une forte dépendance pour l'alimentation des bovins.

La Bretagne, très excédentaire en porcs et produits de la mer, exporte facilement en Normandie, région limitrophe.

La Normandie, avec ses 640 km de littoral, aurait la possibilité de s'auto-approvisionner en produits de la mer.

Les protéines végétales constituent l'un des premiers défis de la région, en alimentation animale comme en alimentation humaine.

Sources : Ministère de l'Agriculture 2024, FranceAgriMer 2025, DRAAF Normandie 2022-2025, Agri-scopie 2026, Terre de Liens 2025, ADEME 2024.



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Quelle trajectoire de transition ?

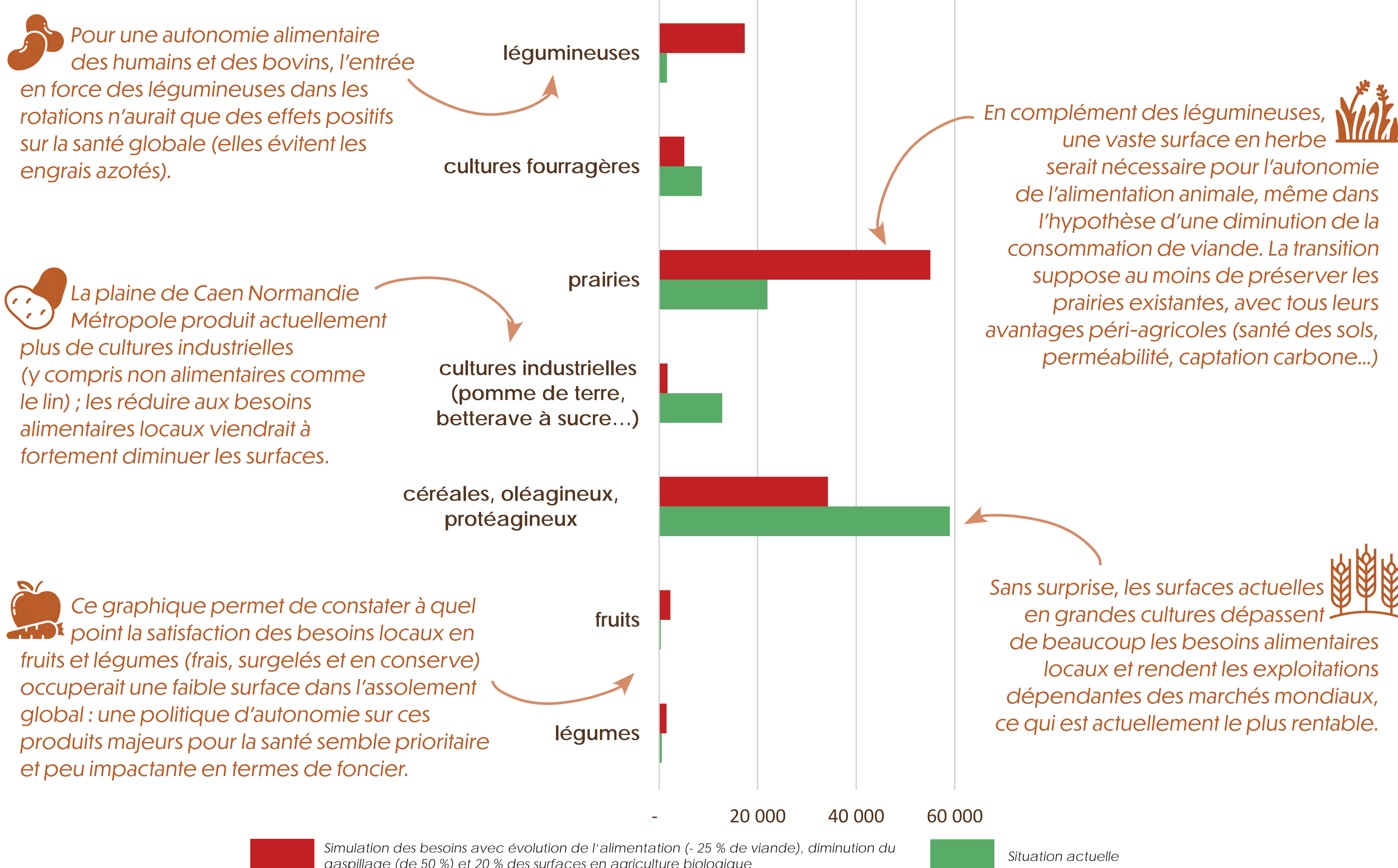
Dans une logique d'optimisation économique en temps de paix, les filières alimentaires se sont allongées, massifiées et complexifiées depuis 1945. Les défis de sécurité, de résilience et de décarbonation nécessitent aujourd'hui de relocaliser les productions et d'en organiser la transformation et la distribution localement. C'est l'objet du projet alimentaire territorial (PAT). À l'instar de la France et de la Normandie, Caen Normandie métropole (CNM) présente une force agricole mais une fragilité alimentaire. Étude d'une trajectoire de transition vers 2050 :

Surfaces consacrées à chaque type de production à Caen Normandie Métropole



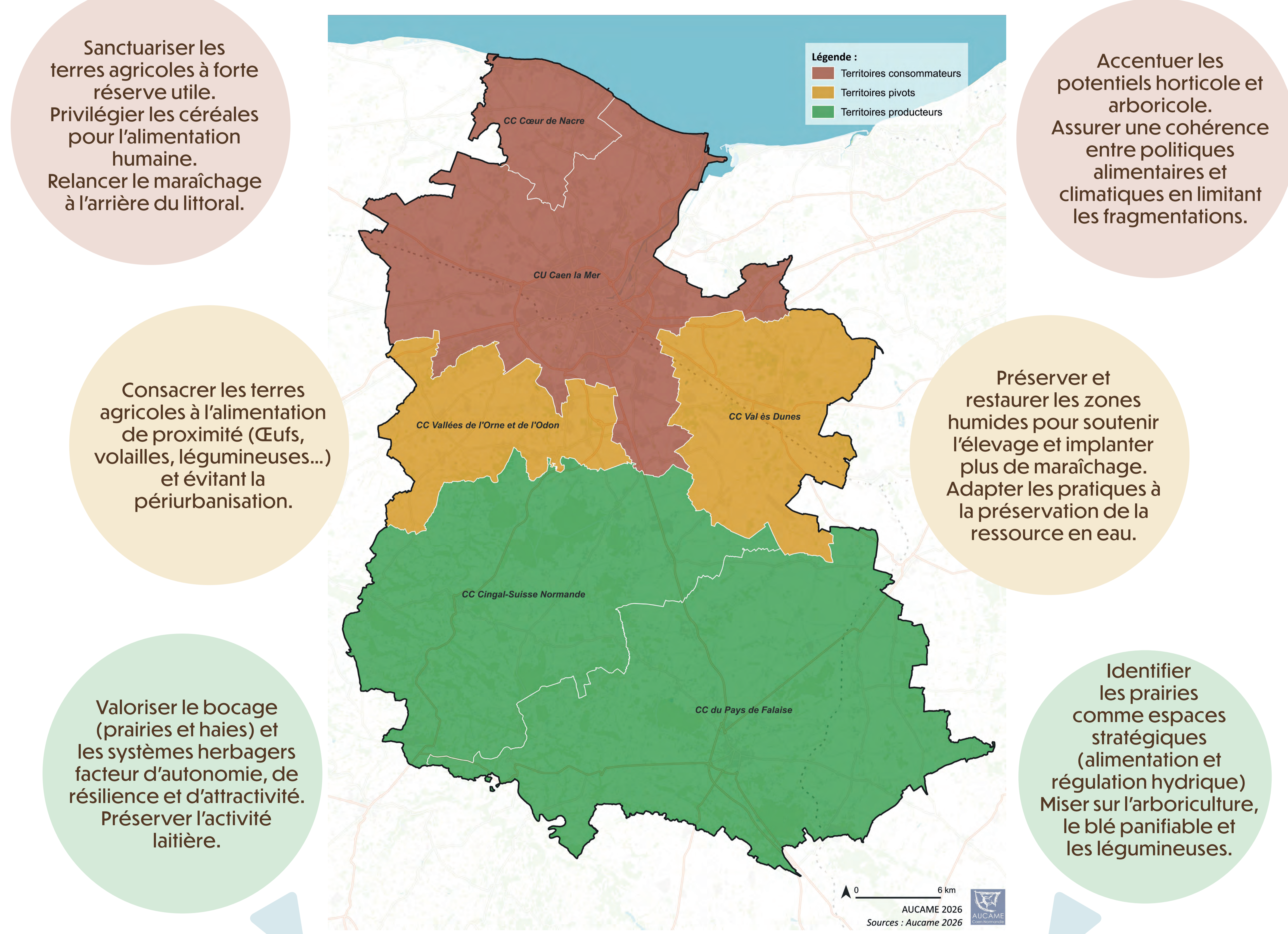
Situation actuelle et simulation pour un TAA = 100 %

Sources : parcel-app.org, resiliencealimentaire.org, FranceAgriMer.fr, agripourlatransition.ademe.fr, iddri.org.



Caen Normandie Métropole pourrait tout juste assurer l'alimentation de sa population au vu de sa surface agricole. Cela rejoint les calculs nationaux (Ademe) qui estiment qu'un régime moins carné assorti des objectifs de 2050 (moins de gaspillage et plus de surfaces en agriculture biologique) suppose **une disponibilité de 0,27 ha par habitant, contre 0,48 actuellement**. Ce calcul montre simplement une trajectoire où fruits, légumes, légumineuses et prairies devraient s'accroître dans l'assolement afin de rendre le territoire moins fragile au niveau alimentaire. Sa vocation agricole en serait renforcée par des politiques de résilience et de sécurité alimentaires.

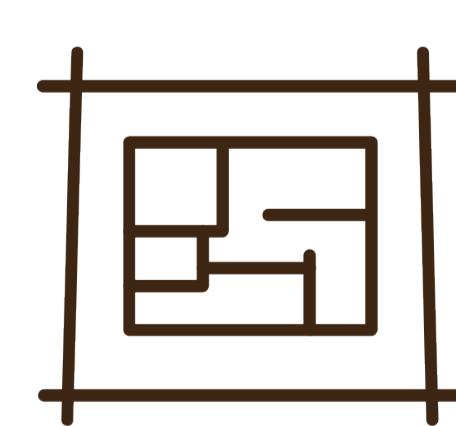
Propositions de trajectoire des EPCI de Caen Normandie Métropole vers la souveraineté alimentaire collective



Valoriser les atouts des EPCI dans un SCot

Jouer la complémentarité entre EPCI via le PAT

Cet indicateur de la SAU par habitant doit être complété par une réflexion sur la structuration des filières (transformation et circuits de distribution).



Quelle surface agricole utile (SAU) par habitant ?



Caen Normandie Métropole :
0,27 ha par habitant avec un régime sobre / **0,48** actuellement

